Bonjour,

Le collège organise une aide aux devoirs dans le cadre du dispositif *devoirs faits.*

UNE AIDE AUX DEVOIRS : *où ? quand ? comment ?*

Ce dispositif aura lieu tous les lundis, jeudis et vendredis de 12h à 13h et de 13h à 14h sous la supervision d' enseignants du collège. Pour en bénéficier, votre enfant devra s'inscrire en vie scolaire : il indiquera son nom, prénom, classe et la nature du travail ou les points du programme qu'il souhaite approfondir.

AVANTAGE : une formule qui offre une plus grande souplesse aux élèves.

- l'inscription se fait sur la base du volontariat.
- libre choix d'une participation ponctuelle ou régulière (exemple : un lundi pour travailler un élément du programme **ou** tous les lundis pour travailler une matière où ils éprouvent des difficultés).

Nous comptons sur vous pour inciter votre enfant à saisir la chance qui lui est offerte de bénéficier de ce soutien et ainsi progresser dans ses apprentissages.

Cordialement,

L’équipe de direction